



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 10 OCTOBRE 2014**  
*(8<sup>ème</sup> séance de l'année 2014)*

Convoqué le 02 octobre 2014, le Conseil Municipal de la Commune de HUAHINE a tenu sa 8<sup>ème</sup> séance en session ordinaire le vendredi 10 octobre 2014 dans la salle de conseil de l'hôtel de ville de Fare, sous la présidence de Monsieur Marcelin LISAN, Maire de la commune, avec Monsieur Grégoire TUMARAE, secrétaire de séance nommé conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, en présence de Monsieur Max CHAMBON, nouveau Trésorier Payeur des ISLV.

Vingt-neuf (29) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

Vingt-trois (23) membres sont présents au moment du vote :

CHEOU Ronald, CHONG Claude, LEFORT Bernard, LISAN Marcelin, MAITERAI Richard, MALATESTE Antonio, MOU SIN Gaéton, PAU épouse ROURA Nicole, TAAROAMEA Bruno, TAEREA Moeata, TAPAO épouse FAAHU Tatiana, TEFAATAUMARAMA Timiona Erwan, TEMAIANA épouse TEREMATE Tania, TEMAURI Jean-Marie, TEPA Eremoana, TINITUA épouse BUARD Mathilde, TUIHANI Eugène, TUIHANI Georges, TUIHANI-TEHEIURA Romain, TUMARAE Grégoire, VAIHO épouse HEITAA Dorida, FANIU Erick, TEPA Gérard.

Six membres ont donné pouvoir :

TEHAAMANA Clothilde	a donné pouvoir à	CHEOU Ronald
GIBERT Pitori	a donné pouvoir à	CHONG Claude
TEMAUU épouse MAI Rosine	a donné pouvoir à	TAAROAMEA Bruno
HOPARA Nano	a donné pouvoir à	TAPAO épouse FAAHU Tatiana
FAATAUIRA Camille	a donné pouvoir à	MALATESTE Antonio
LEMAIRE Gaston	a donné pouvoir à	LISAN Marcelin

*Présents à titre consultatif :*

*Nelson TEPA, responsable du Directeur général des services p.i.,  
Pascal TEIVA, responsable du Département comptable et financier,  
Nestor NATUA, responsable du Département de la sécurité publique  
Emblène PEU, adjoint au responsable du Département de la sécurité civile,  
Malissa ITCHNER, responsable du Département des affaires administratives,  
Moebau COLOMBANI, responsable du Département de cohésion sociale.  
Nadège MANUTAHU, adjointe au responsable du Département des ressources humaines*

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 08h45.

**1. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 04 août 2014**

**Indications de vote :**

Pour : 29

Contre : /

Abstentions : /

**Adopté à l'unanimité**

**2. Examen et adoption des projets de délibération**

- n° 94/2014 : Modifiant le coût d'objectif de l'opération intitulée « Travaux d'extension des bureaux de l'Hôtel de Ville »
- n° 95/2014 : (valant Décision Modificative n° 5 du Budget Principal de l'exercice 2014) Relative à des annulations et à des virements de crédits dans le Budget Principal de l'exercice 2014
- n° 96/2014 : Modifiant la délibération n° 90/2014 du 04 août 2014 abrogeant les délibérations n° 63/2002 du 19 septembre 2002, n° 15/2009 du 20 mars 2009 et n° 30/2010 du 30 mars 2010, annulant la délibération n° 68/2014, et fixant les tarifs de la redevance pour la restauration scolaire des

élèves des établissements scolaires du premier degré de la commune de Huahine et du Centre des Jeunes Adolescents (C.J.A.) de Huahine

- n° 97/2014 : Octroyant des dégrèvements partiels sur des redevances d'eau
- n° 98/2014 : Fixant à nouveau le tarif des branchements d'eau munis d'un compteur, et abrogeant les délibérations n° 64/2002 du 19 septembre 2002 et n° 32/2010 du 30 mars 2010
- n° 99/2014 : Modifiant le Règlement du Service d'Eau Potable de la Commune de Huahine
- n° 100/2014 : (valant Décision Modificative n° 3 du Budget annexe du service hydraulique de l'exercice 2014) Relative à des annulations et à des virements de crédits dans le Budget annexe du service Hydraulique de l'exercice 2014
- n° 101/2014 : Octroyant des annulations définitives sur des redevances de collecte des ordures ménagères pour les seules périodes de juillet 2013 à juin 2014, et mettant fin, à titre exceptionnel, à la facturation de la collecte des ordures ménagères de certains abonnés de la commune de Huahine
- n° 102/2014 : Approuvant la création d'un Budget annexe pour le service de Tourisme Nautique
- n° 103/2014 : Mettant en place des minuteurs à jeton pour l'utilisation de l'éclairage des salles de sports, du boulodrome, des courts de tennis et des préaux municipaux, et annulant la délibération n° 55/2010 du 22 juin 2010 fixant à nouveau les tarifs d'utilisation de l'éclairage des salles de sports, et du boulodrome communaux
- n° 104/2014 : Modifiant la délibération n°52 /2012 du 14 septembre 2012, relative à la location de parcelles des terres communales « Vaiharo et Marara », destinée au développement de l'agriculture au profit de la jeunesse de l'île de Huahine
- n° 105/2014 : Autorisant l'utilisation des moyens techniques et humains de la Commune de Huahine pour accompagner l'organisation de la 23<sup>ème</sup> édition de la classique « HAWAIKI NUI VA'A »
- n° 106/2014 : Fixant le nombre de représentants par collège au sein du comité technique paritaire de la commune de Huahine
- n° 107/2014 : Acceptant le principe d'accueillir des jeunes volontaires en service civique au sein de la commune de Huahine
- n° 108/2014 : Fixant à nouveau les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles de la commune de Huahine.
- n° 109/2014 : Modifiant la délibération n° 130/2001 du 17 décembre 2001 autorisant la location de matériels nouveaux par la Commune de Huahine
- n° 110/2014 : Autorisant le versement à Monsieur Max CHAMBON, Trésorier des Iles-Sous-Le-Vent, d'une indemnité dite de conseil

Indications de vote :

Pour : 29

Contre : /

Abstention : /

**Adoptés à l'unanimité**

### 3. Questions diverses

Les interventions des élus ont porté sur les points suivants :

- Une demande de coopération des maires délégués dans le montage des dossiers d'admission ou renouvellement au régime du RST au travers d'une attestation à signer pour les demandeurs de leurs districts respectifs concernant les ressources déclarées ; une documentation leur sera fournie comportant les sanctions encourues en cas de faux et usage de faux ;
- Des doléances pour les travaux d'entretien des abords des routes et de la plage du Mati ordonnés tardivement ou non encore programmés par le chef du secteur de l'Équipement alors que l'île accueillera très bientôt la 23<sup>ème</sup> édition du Hawaiki Nui Va'a ;
- Une demande d'appliquer les textes adoptés par le Pays pour sanctionner les personnes qui déposent des déchets le long de la route sans aucun respect pour l'environnement ;
- Une invitation à se rendre à Taputapuatea le 21 octobre afin de rencontrer le maire Thomas MOUTAME qui leur fera visiter la station de compostage, les installations hydrauliques, le centre de tri et d'autres infrastructures de cette commune (voyage en poti marara) ;
- La confirmation que 1/ dorénavant, les demandes de contrat CAE au profit de la Commune seront montés par le service d'aide social communal, tandis que les dossiers privés continueront d'être traités par Madame TAPAO épouse FAAHU Tatiana, 2/ les demandes communales seront réparties entre

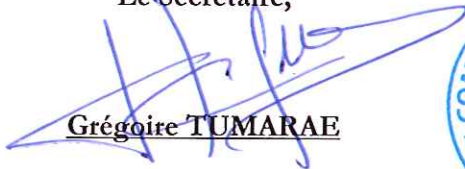
- les 8 communes associées et 3/ les contrats CDL seront répartis en fonction du quota de CAE obtenu par les différents districts ;
- Une demande de soutien des élus envers les agriculteurs de leurs districts respectifs pour le montage et le suivi des demandes de contrat CAE, sachant que chaque titulaire d'une carte CAPL peut prétendre à au moins un contrat CAE, ce qui fait aucun d'opportunités d'emplois pour les jeunes ;
  - Une doléance quant au fait que les associations agricoles se voient refuser l'accès aux contrats CAE ;
  - Une doléance sur le fait que les propos tenus en conseil municipal le 04 août, qui ont été diffusés lors des réunions tenues par les élus de Haapu avec les parents d'élèves peu après, ne correspondent pas avec la teneur de la lettre d'information envoyée la semaine suivante aux directeurs d'école ni à la délibération qui a été signée par le maire ;
  - Une demande de meilleure communication entre le maire et les adjoints au maire sur les décisions prises ;
  - La confirmation, suite à distribution du calendrier événementiel du mois de décembre, que le repas de Noël qui sera servi dans chaque école (y compris le CJA et la MFR) sera offert à tous les élèves sans distinction (même ceux qui ne mangent pas à la cantine en temps normal) ainsi qu'aux élus de chaque commune associée et qu'aux enseignants ; le menu sera le même pour toutes les écoles, avec une bûche en dessert ; les écoles sont invitées à organiser un spectacle à cette occasion ; une équipe municipale se chargera du sapin et des décorations de Noël suivant le calendrier ;
  - Des doléances quant à la qualité du poisson servi en poisson cru, au fait que la cuisine serve les fruits coupés en 4 voire en 2 et au goûter constitué de pain et de chocolat ;
  - Une demande de révision du Plan Général d'Aménagement ;
  - Une demande d'extension du réseau hydraulique communal en faveur des habitants de FAATETORO ;
  - Une proposition, si l'acquisition de la parcelle de terre de TEHEVA à PAREA ne se concrétise pas, d'opter pour les vallées de MAHUTI et FAAHITI qui offrent un potentiel intéressant en eau ;
  - Une proposition, plutôt que de forages, d'opter pour des bassins de rétention dans les vallées de FAIE et de HAAPU, solution qui permettrait de disposer d'eau sur 20 ans voire plus ;
  - Des doléances sur le soutien accordé par la commune à l'association organisatrice de l'événement Toa Mo'a et la confirmation du maire que toute association désireuse d'organiser un événement sur l'île peut bénéficier de l'aide matérielle de la commune à condition d'en faire la demande ;
  - L'invitation aux élus d'assister aux cérémonies inscrites au calendrier qui reprend toutes les manifestations qui se dérouleront sur l'île au mois de décembre ; 2) Une demande de construction d'abris-bus pour les enfants de MAEVA ;
  - L'invitation du maire aux élus 1/ de rencontrer leurs populations afin de fixer des priorités sous forme de projets concrets qui pourront être présentés lors du débat d'orientation budgétaire (DOB) qui sera organisé avant la fin d'année en prévision de l'élaboration du budget prévisionnel principal de 2015 ; 2/ de faire participer des parents d'élèves au repas de la cantine de leur école afin d'évaluer, ensemble, la qualité des plats servis, du service rendu par le personnel et la satisfaction des rationnaires ;
  - Une demande d'information sur le montant des recettes des soirées du Heiva et la confirmation que le bilan financier, sur papier, sera présenté aux élus lors du prochain conseil municipal ;
  - Une proposition de faire un forage sur la propriété d'une habitante de TEVAIRAHU qui en a fait l'offre au maire délégué de FITI, afin que la commune puisse alimenter en eau les habitants de son quartier, et la confirmation que le domaine COLOMBANI, en contrebas, est réputé riche en eau, le coût d'un forage étant de 6 millions CFP ;
  - La confirmation 1/ que les services communaux ont été réorganisés de manière à mieux mettre en application la profession de foi des élus de la nouvelle équipe municipale, au travers de la création d'un 8<sup>ème</sup> département dédié à la cohésion sociale et dirigé par Moehau COLOMBANI dont les compétences sont certaines dans le domaine du sport, de l'animation, de la jeunesse etc. et 2/ que la commune ne pourra procéder à aucun recrutement avant la mise en place effective de la Fonction Publique Communale ;
  - L'annonce que des groupes de travail seront prochainement organisés entre élus délégués et cadres pour examiner, au cas par cas, les 131 postes à créer pour permettre l'intégration des 131 agents communaux à la Fonction Publique Communale ;

- Des doléances sur l'utilisation de véhicules communaux par des agents et le rappel du maire que ces véhicules doivent servir exclusivement pour les missions de la commune et pas pour des besoins personnels ni familiaux ;
- Une demande de commander des cocardes et écharpes pour les élus (à présenter à nouveau lors du DOB).

À la demande du Maire, le Trésorier Payeur présente un bref exposé sur ses fonctions et la situation actuelle de la commune.

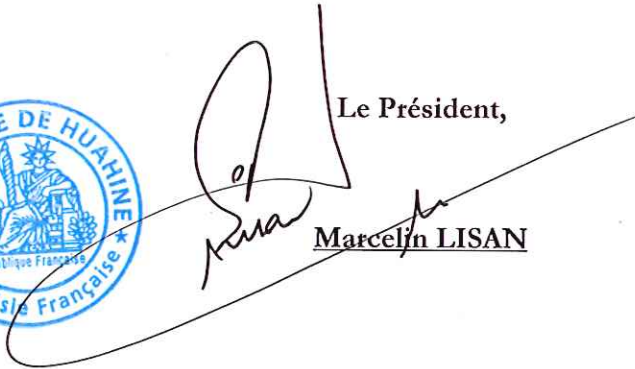
Après quoi, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 13h10.

Le Secrétaire,

  
Grégoire TUMARAE



Le Président,

  
Marcel LISAN

Affiché le : 14 octobre 2014

*Conformément à l'article L212125 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu du Conseil Municipal est affiché en mairie sur les panneaux officiels prévus à cet effet sous huitaine.*